

## Résumé

---

CLAIRE MAINGUY

### LA MONDIALISATION PAR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS AU MALI

L'entrée d'investissements directs étrangers (IDE) dans les pays en développement est généralement considérée comme favorable : source de financement plus stable que les investissements de portefeuille, apports de technologie, producteurs d'effets d'apprentissage, ils constituent une alternative à l'aide publique au développement (APD). Or, les structures des économies d'accueil sont loin d'être toutes semblables. Peut-on attendre le même impact dans tous les pays en développement ? Dans les pays les moins avancés (PMA) comme dans les pays émergents ?

La littérature économique est peu abondante sur les effets des IDE dans les pays les moins avancés : quelle que soit la méthodologie utilisée (régressions économétriques ou études de cas) les PMA ne sont pas traités de manière spécifique. L'analyse des effets des IDE au Mali permet de combler cette lacune et de faire émerger des questions spécifiques. Bien que la part des IDE dans le financement des investissements soit souvent proche dans les PMA de ce qu'elle est dans l'ensemble des pays en développement, l'APD demeure la principale source de financement extérieur. Et au Mali les transferts de fonds de la diaspora sont élevés et plus réguliers que les IDE ou l'APD. L'IDE n'est donc pas une source stable de financement malgré l'assouplissement du code des investissements et du code minier. Les IDE se sont principalement dirigés vers le secteur minier (or) et les services publics via les privatisations.

L'analyse du cas du Mali ne permet pas de répondre de façon simple à la question initiale. Si l'impact macroéconomique (contribution à la croissance, aux exportations, aux recettes publiques) est positif, il peut probablement être optimisé. Les retombées (transferts de technologies, effets d'apprentissage...) proviennent des IDE de faible montant (i.e. hors secteur minier et privatisations) alors qu'ils seraient plus « structurants ». L'expérience du Mali fait ressortir deux aspects qui pourraient probablement concerner d'autres PMA : d'une part, l'existence de seuils de développement (taille, niveau d'éducation et formation) pour que l'impact des IDE soit positif, de l'autre la permanence du rôle joué par les institutions internationales et les agences d'aide.

# La mondialisation par les investissements étrangers au Mali

Claire Mainguy\*

## Introduction

La mondialisation, en tant que processus, concerne tous les pays et se traduit, par exemple, par le développement des télécommunications, la baisse du prix des services associés, l'internationalisation des marchés financiers, mais également par des phénomènes tel que l'effet de serre. Ces processus s'imposent au plus grand nombre. La mondialisation s'accompagne de mesures nationales qui vont atténuer ou renforcer le processus. Ainsi des mesures d'ouverture commerciale et financière ont accentué la mondialisation des économies; ces mesures ont parfois été négociées avec des partenaires extérieurs dans le cadre d'accords multilatéraux, bilatéraux, régionaux ou dans le cadre de l'ajustement structurel.

Pour les économistes, l'intégration internationale de chaque pays se mesure par des indicateurs d'ouverture (commerciale ou financière) tels que le poids des exportations et importations dans le PIB (taux d'ouverture commerciale), ou la part des flux d'investissements étrangers dans le total des investissements (ouverture financière)<sup>1</sup>. Le degré d'intégration d'un pays dépendra de ses propres politiques ainsi que de ses caractéristiques structurelles (présence de ressources naturelles, taille du pays, histoire...).

Les effets de la mondialisation sont inégaux. Comme l'écrit Michel Beaud (1998): « *la mondialisation en cours s'inscrit pour l'essentiel dans le prolongement de diverses dynamiques antérieures et contemporaines: expansions nationales, internationalisations, multinationalisations, continentalisations, globalisations, dynamiques principalement impulsées par les capitalismes nationaux dominants: la mondialisation est donc fortement polarisée, inégale et asymétrique* ».

Les effets des dynamiques de mondialisation auxquels nous nous intéressons dépendent des politiques nationales, des caractéristiques structurelles mais également des rapports de forces reposant sur des asymétries d'information.

Ce texte porte sur un des vecteurs les plus dynamiques de la mondialisation, à savoir les investissements étrangers. Le financement du développement est en effet une question vitale pour les pays du Sud, souvent très endettés. L'aide publique au développement est fréquemment insuffisante pour répondre aux besoins. Dans ce contexte, un intérêt tout

\* Économiste, maître de conférences, université de Strasbourg, membre du BETA-THEME, Claire.Mainguy@urs.u-strasbg.fr

1. Les flux migratoires jouent également un rôle important dans l'internationalisation des économies y compris en termes de ressources financières, comme on le verra plus loin.

particulier doit être accordé au rôle que les investissements directs étrangers (IDE) pourraient jouer dans le financement du développement notamment en ce qui concerne les inégalités internes et internationales<sup>2</sup>. Dans le cadre de ce travail on considérera les inégalités entre pays comme un postulat de départ : les impacts des IDE ne sont pas les mêmes selon le niveau de développement des pays hôtes<sup>3</sup>.

### Poids des investissements étrangers dans les ressources financières des pays les moins avancés

#### *Des ressources financières centrées sur l'aide*

En 2003, l'aide constituait 70% des flux financiers à long terme à destination des Pays les moins avancés (PMA) et les flux d'IDE (l'essentiel des autres flux) se montaient à environ 28% alors que ces pourcentages étaient respectivement de 6% et de 71% pour les autres pays en développement (UNCTAD 2006). Les flux d'investissements de portefeuille sont négligeables dans les PMA alors qu'ils constituent 12% des flux dans les autres pays en développement.

2. Ce travail s'inscrit dans l'axe « Mesure des inégalités dans la transnationalisation des économies » du groupe mondialisation du GEMDEV. Il repose notamment sur une quarantaine d'entretiens effectués auprès de représentants d'entreprises maliennes, étrangères, de responsables de la BCEAO, d'agences d'aide, de projets, d'opérateurs du secteur minier et de fonctionnaires des ministères de l'économie et des finances, de la direction nationale de la géologie et des mines, du ministère de la promotion des investissements et des PME, de la direction nationale de la statistique et de l'informatique, du ministère de la planification et du développement et d'universitaires maliens. Ces entretiens ont eu lieu en janvier 2005, septembre 2005 et pour l'essentiel en avril 2006.

3. Les analyses des impacts des IDE dans les pays d'accueil concernent des pays dont les niveaux de développement sont très divers (Mainguy 2004). Étant donné l'hétérogénéité des pays inclus dans le groupe des « pays en développement », différencier les pays les moins avancés (PMA) peut permettre une analyse plus pertinente. Cette catégorie a été définie par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en 1971 (cf. encadré 1).

4. Les fluctuations annuelles totales, et notamment la forte hausse des années 2000 à 2001, dépendent plus des variations des flux des IDE vers les pays développés que des flux à destination des pays en développement.

TABLEAU 1

### Flux de capitaux à long terme et transferts vers les PMA (2000-2003)

Millions de \$	2000	2001	2002	2003
Total des flux	12913	16323	18086	25388
Flux d'aide publique	9201	9747	12371	17672
Dons	7331	7234	9296	14528
Dettes publiques	1870	2513	3075	3144
Flux privés	3712	6576	5715	7716
IDE	4074	6372	6119	7260
Investissements de portefeuille	2	7	7	2
Dettes privées	-365	197	-410	454

Sources : UNCTAD, *The least developed countries report 2006*, 14.

#### *La polarisation géographique des flux*

Les pays développés reçoivent une part prépondérante des IDE (tableau 2). Celle des pays en développement tend à s'accroître entre 1990 et 2003<sup>4</sup>. La répartition est très inégale entre régions en développement, et l'Afrique reçoit moins de 3% du total mondial. La part reçue par les Pays les moins avancés, dont beaucoup sont africains, est encore plus faible (1,31% en 2003).

TABLEAU 2

### Répartition internationale des flux entrants d'IDE

En %	1990	2000	2002	2003
Monde	100	100	100	100
Économies développées	82,34	81,35	75,60	67,74
Économies en développement	17,62	18,00	22,47	29,48
<i>Économies en développement : Amérique</i>	<i>4,61</i>	<i>7,03</i>	<i>7,57</i>	<i>8,88</i>
<i>Économies en développement : Afrique</i>	<i>1,16</i>	<i>0,63</i>	<i>1,74</i>	<i>2,68</i>
<i>Économies en développement : Asie</i>	<i>11,59</i>	<i>10,33</i>	<i>13,15</i>	<i>17,89</i>
<i>Économies en développement : Océanie</i>	<i>0,26</i>	<i>0,01</i>	<i>0,01</i>	<i>0,03</i>
Europe du Sud-Est et CEI	0,04	0,65	1,94	2,78
PMA	0,28	0,27	0,85	1,31
Économies en développement Chine non comprise	15,95	15,06	14,70	19,93

Sources : « Manuel des statistiques de la CNUCED » en ligne, 2004. CEI : Communauté des États indépendants.

Les flux se concentrent sur quelques pays : en Asie, 6 pays, la Chine, Hongkong, Singapour, Taïwan, la Thaïlande et la Corée recevaient 95% des flux d'IDE en 2001. En 2002, la Chine est devenue la première destination des

IDE après le Luxembourg. En Afrique subsaharienne, les six principaux pays d'accueil des IDE, l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Guinée Équatoriale, le Soudan, l'Angola et le Tchad recevaient 66 % des flux en 2003.

### ***Polarisation sectorielle et instabilité des flux d'IDE dans les PMA***

La part des PMA dans le total des IDE est faible. Par contre, le poids des IDE dans les PMA peut être prépondérant au regard de l'ensemble de l'investissement réalisé. En 2002, pour 8 pays sur 41 PMA pour lesquels les chiffres sont disponibles, la part des IDE dans le total du financement des investissements était supérieur à 25 % (tableau en annexe). Le niveau de l'investissement national étant souvent faible dans les PMA, le financement par les IDE peut donc s'avérer essentiel. Mais il peut également être insignifiant. Le tableau en annexe montre ainsi qu'en 2002, sur 41 PMA, 14 avaient un taux d'IDE dans le total des investissements qui était inférieur à 5 %.

Le poids des IDE dans les PMA dépend avant tout de la présence ou non de ressources naturelles. La hausse récente de l'IDE au Tchad et en Guinée Équatoriale est due à la mise en exploitation de pétrole ou à l'exploration pétrolière (Mauritanie). Le niveau élevé en Angola est aussi dû au pétrole et, en Gambie, il correspondrait à des investissements dans les secteurs du tourisme et bancaire (CNUCED, CCI 2004). Ils se caractérisent aussi par une forte instabilité dans le temps. D'une année à

l'autre, ils peuvent fluctuer brutalement, comme on le verra aussi dans le cas du Mali.

Dans la plupart des pays en développement, les flux d'IDE semblent plus stables que d'autres sources de financement extérieur tels que les investissements de portefeuille (Mishra *et al.* 2001)<sup>5</sup>. La problématique est bien différente dans les PMA.

### **Les investissements étrangers au Mali**

Depuis le début des années 1990, le Mali connaît une ouverture économique et politique importante avec des réformes qui se sont notamment traduites par une entrée significative de capitaux étrangers dans divers secteurs d'activité.

#### ***La mesure des investissements étrangers***

À l'instar de la plupart des pays du Sud, le Mali a adopté une attitude globalement plus propice aux investissements étrangers depuis les années 1990 qui se manifeste de diverses façons : une législation plus attractive avec un code minier révisé en 1991 et 1999, et un code

5. Cependant, dans ces pays, bien que les IDE soient considérés comme moins volatils que les investissements de portefeuille, les nouvelles formes d'investissements étrangers, notamment la sous-traitance, peuvent constituer des facteurs d'instabilité, le renouvellement des contrats étant aléatoires.

#### **ENCADRÉ 1**

##### **Les Pays les moins avancés**

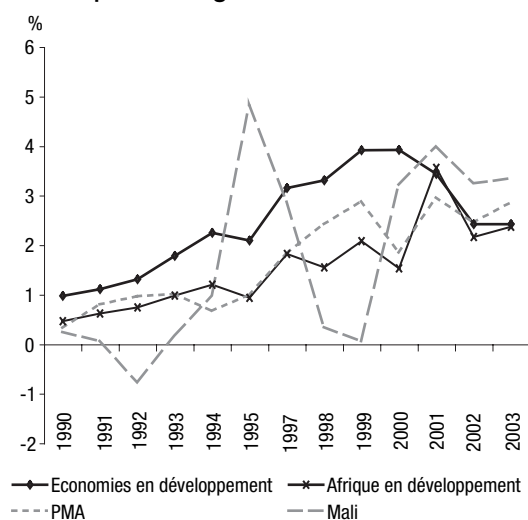
C'est en 1971 que la CNUCED juge utile de définir une catégorie de pays plus vulnérable que les autres de façon à attirer l'attention de la communauté internationale. Cette liste est révisée tous les trois ans par le Conseil économique et social. La prochaine révision doit avoir lieu en 2006. En 2003, 48 pays figuraient sur cette liste, dont 34 africains. En conséquence, ils peuvent bénéficier de traitements préférentiels tant sur le plan de la dette que de la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux (initiative « tout sauf les armes » par exemple). Les critères d'appartenance à la liste portent sur le niveau de revenu, le développement humain, la vulnérabilité et la taille de leur population doit être inférieure à 75 millions d'habitants. Comme le note K. Koop (ce *Cahier*) l'analyse en termes d'inégalités les distingue : les NPI ont profité du processus de mondialisation, ce qui semble moins évident pour les PMA. Loin d'avoir pour objectif de stigmatiser ces pays, cette catégorisation correspond à la reconnaissance de spécificités qui oblige, contrairement aux tendances du multilatéralisme, à introduire une « différenciation » des pays et à ne pas prôner les mêmes « recettes » pour tous. Comme toute préférence accordée, celle-ci peut produire des effets pervers : le fait d'appartenir à la liste des PMA procure des avantages auxquels il peut être difficile de renoncer. Pour cette raison, l'assemblée générale des Nations unies a décidé qu'un pays remplissant les critères pour sortir de la liste pourrait quand même continuer à bénéficier des mêmes avantages pendant trois années supplémentaires. L'intérêt de se référer à cette catégorie repose sur l'idée que les analyses permettant de différencier le Mali de l'ensemble « pays en développement » peuvent également être valables pour d'autres PMA. Il ne s'agit pas ici de dire que les effets des IDE seront les mêmes pour l'ensemble des PMA mais plutôt de nuancer les analyses générales qui prévalent sur les effets bénéfiques des IDE dans les pays en développement. On peut faire l'hypothèse que des pays pauvres, de petite taille, ayant des structures économiques instables liées à une forte spécialisation, une main-d'œuvre peu qualifiée et de faibles infrastructures sanitaires et sociales, seront peu à même de tirer parti d'investissements étrangers ou de négocier face aux firmes multinationales. Certaines questions valables pour le Mali peuvent s'avérer pertinentes pour d'autres pays ayant des structures économiques similaires.

des investissements révisé en 1991 et 2005; la publication de guides d'investissements (CNUCED, CCI 2004); l'harmonisation des législations dans le domaine des assurances et du droit des affaires au niveau régional (CIMA et OHADA); la politique de privatisation menée en particulier depuis 1994, etc.

Le poids des IDE dans le PIB n'est pas négligeable au Mali (graphique 1). Cependant, le graphique 2 montre quelques caractéristiques qui le différencient d'autres pays d'accueil des IDE: cette ressource est généralement moins importante que les envois des travailleurs émigrés, très nettement inférieure à l'aide publique au développement (APD) et représente une source de financement extérieur qui n'est pas prépondérante; contrairement à ce qu'on peut observer dans d'autres pays en développement, les IDE figurent parmi les ressources financières extérieures les plus instables.

GRAPHIQUE 1

#### IDE en pourcentage du PIB 1990-2003



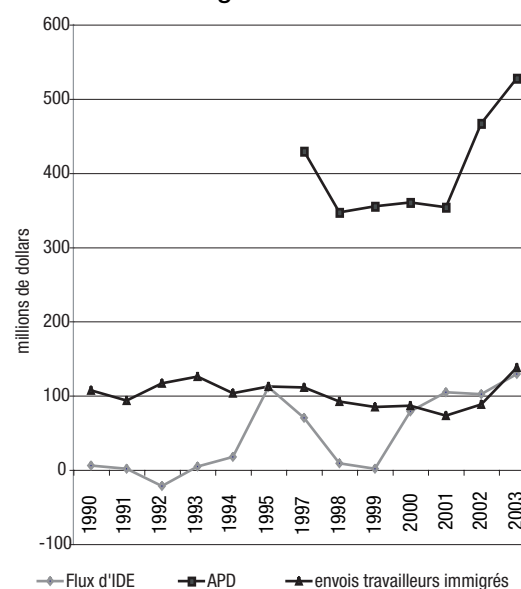
L'explication tient à la nature des autres sources de financement. Dans la plupart des PED, la comparaison se fait, avec des investissements de portefeuille alors que dans les PMA, l'APD constitue souvent la principale source de financement extérieur. L'aide publique au développement n'est pas toujours régulière; les envois de la diaspora sont, comme on peut le voir sur le graphique 2, moins importants au regard des chiffres disponibles mais réguliers<sup>6</sup>. Même si, en pourcentage du PIB, ils s'avèrent comparables aux niveaux atteints dans les

6. Sur la difficulté d'évaluer ces flux voir (Baruah 2006).

autres pays, les montants des IDE sont faibles en valeur absolue. Une seule opération d'investissement en plus ou en moins, ou un événement ponctuel (Coupe d'Afrique des Nations en 2002), peuvent donc provoquer des fluctuations importantes.

GRAPHIQUE 2

#### Ressources extérieures du Mali: IDE, APD et envois des émigrés 1990-2003



Sources: CNUCED, manuel des statistiques en ligne; CAD/OCDE, pour l'APD.

#### La présence des firmes étrangères par secteur

C'est l'exploitation des matières premières qui motive avant tout les IDE au Mali, à l'instar de ce qui se passe pour la plupart des pays africains.

Les groupes français figurent parmi les principaux investisseurs dans le secteur agricole et agroalimentaire et des services (coton, eau et électricité, bâtiment et travaux publics), suivis des sud-africains (exploitation des mines d'or et gestion de la centrale hydroélectrique du barrage de Manantali). Les privatisations ont joué un rôle significatif dans les montants et la localisation des IDE par secteur mais leur ralentissement depuis 2003-2004 explique aussi la chute des flux.

#### Le secteur minier

L'or est l'activité minière la plus développée à l'heure actuelle au Mali alors que d'autres ressources demeurent inexploitées (bauxite, manganèse, marbres...). Le développement de l'exploitation et de l'exportation de l'or en grande quantité au cours des dernières années sont dus

## les statistiques sur les investissements étrangers au Mali

La mesure des IDE et de la place des firmes étrangères au Mali n'est pas aisée. Les statistiques disponibles au niveau agrégé sont fournies par la BCEAO qui les obtient elle-même par enquête auprès des sociétés étrangères afin d'établir la balance des paiements. Mais ces données ne sont pas utilisées pour établir des statistiques plus détaillées par secteur. Les services statistiques nationaux (DNSI) effectuent des recensements des entreprises commerciales et industrielles. Ils incluent probablement la plupart des firmes étrangères mais ne permettent pas toujours de les situer par rapport aux firmes nationales qui figurent en bonne partie dans le secteur informel.

à plusieurs facteurs: la modification du code minier, l'ouverture aux capitaux étrangers, des progrès technologiques importants qui facilitent la prospection et la hausse du cours qui rendent certaines mines d'autant plus rentables.

En 1991, la production d'or se montait à 4,6 tonnes environ et atteignait 64 tonnes en 2002 (tableau 3)<sup>7</sup>. L'exploitation se partage entre les orpailleurs<sup>8</sup> (environ 3 tonnes d'après la DNGM) et des entreprises à capitaux étrangers. En 2000, l'or est devenu le premier produit d'exportation du Mali.

TABLEAU 3

### Production d'or au Mali (en tonnes) 1997-2006

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
16,4	21,2	23,7	26,7	51,3	63,67	51,60	41,58	49,12	53,6

Sources: OCDE, 2005 et DNGM, rapports de levées d'or des sociétés d'exploitation minière, pour les données à partir de 2002.

Les entreprises sont des *joint-venture* où l'État détient 20 % du capital. Trois mines fournissent actuellement l'essentiel de la production: Sadiola (SEMOS SA détenue à 38 % par AngloGold Ashanti [AA], 38 % par Iamgold, 18 % par l'État du Mali et 6 % par la SFI<sup>9</sup>), Morila (Morila SA détenue à 40 % par AA, 40 % par Rangold et 20 % par l'État du Mali) et Yatela (Yatela SA, détenue à 40 % par AA, 40 % par Iamgold et 20 % par l'État du Mali). D'autres gisements ont récemment été mis en exploitation (Somika et Somilo). AngloGold est l'opérateur des trois plus grandes mines et sous-traite l'extraction minière à Moolman brothers (Semos SA et Yatela SA) et à la Somadex (Morila SA).

D'un point de vue macroéconomique, le secteur de l'or fournit donc des devises en quantités importantes et des recettes fiscales non négligeables mais les liens avec le reste de l'économie sont marginaux. En ce qui concerne les impacts sur l'économie, les estimations du

FMI, réalisées en 2003<sup>10</sup>, montraient un impact allant de 6 % du PIB en 2000 à 11 % en 2001 puis 10 % en 2002.

Les impacts sur les recettes budgétaires doivent être évalués avec précaution. Une estimation réalisée au ministère de l'Économie et des Finances permet d'évaluer la contribution du secteur de l'or au budget à environ 42 milliards de francs CFA en 2004 soit environ 10 % du budget (les recettes budgétaires se montaient à 412 milliards de francs CFA). Cependant, si on prend en compte les crédits de TVA et les exonérations de droits de douane, la contribution nette serait plus proche de 5 % des recettes budgétaires. La hausse actuelle des cours de l'or devrait se traduire par un accroissement de la contribution au budget de l'État estimé à plus de 6 milliards de francs CFA<sup>11</sup> par rapport aux revenus prévus pour 2005 (environ 56 milliards de francs CFA).

Une présence non négligeable du gouvernement malien au capital des sociétés minières et donc à leur conseil d'administration, n'empêche pas des tensions fondées notamment sur des asymétries d'informations. À l'instar de Fabienne Boudier (ce *Cahier*), on peut constater que le contrôle n'est pas qu'une question de capital mais relève également de la maîtrise de la technologie, de l'accès aux marchés, etc. L'exploitation de l'or à grande échelle se fait par des technologies qui nécessitent d'importer des équipements et consommations intermédiaires qui peuvent bénéficier de prix de transferts que pratiquent la plupart des firmes multinationales.

7. Le Mali est devenu le 3<sup>e</sup> producteur d'or africain après l'Afrique du Sud et le Ghana.

8. Leur nombre varie de 100 000 à 200 000 selon les sources (DREE 2004, Keita 2002). Par définition cette activité informelle, souvent saisonnière, est difficile à évaluer.

9. La Banque mondiale détient une participation de 6 % dans la mine de Yatela par l'intermédiaire de sa filiale SFI.

10. IMF Country Report (2003): [www.imf.org](http://www.imf.org)

11. Calculs effectués par AngloGold Ashanti au 30 avril 2006.

### Les privatisations au Mali

Entre 1978 et 1999, environ 60 entreprises ont été fermées ou privatisées. Ces premières privatisations concernaient de nombreux secteurs d'activité (BTP, commerce, hôtellerie, transport, agriculture, etc.) (CNUCED 2004). À partir de 1999, débute la 2<sup>e</sup> phase de privatisations qui touche les secteurs clés de l'économie tels que le coton, l'énergie, les transports, les télécommunications, le secteur minier.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, une concession a été accordée à la société Transrail détenue à 51 % par un consortium franco-canadien (Getma-Canac) en 2003. Les résultats enregistrés en 2004 sont positifs au regard des activités de fret qui ont été multipliées par trois. Par contre, de nombreuses gares ont été fermées avec d'importantes conséquences sur les activités générées aux alentours.

La privatisation d'EDM (Électricité du Mali) a pris effet en décembre 2000, la SAUR et IPS<sup>12</sup> prenant 60 % de participation dans l'entreprise. La privatisation d'EDM a été remise en cause avec le départ de la SAUR en octobre 2005 suite à un conflit récurrent avec le gouvernement malien. Le gouvernement avait imposé des prix de l'électricité trop faibles pour couvrir les coûts. Les investissements prévus ne furent pas réalisés. Le conflit s'est déroulé dans un contexte peu favorable de croissance des cours du pétrole qui renchérit le coût de revient de l'électricité<sup>13</sup> mais il est probablement aussi dû au manque d'expérience des participants (bailleurs de fonds et gouvernement) (OCDE 2004 : 257). Le capital est maintenant détenu par le gouvernement du Mali (66 %) et IPS qui détient la minorité de blocage. Au cours des trois prochaines années, l'objectif consiste à réduire les coûts de production de l'électricité (grâce à deux projets hydroélectriques et l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire), à assainir les comptes de la société avant d'envisager un nouveau processus de privatisation.

Les flux enregistrés en 2001 et 2002 concernent donc surtout la privatisation d'EDM et l'investissement de France Télécom dans le réseau de téléphonie mobile d'Ikatel<sup>14</sup>. Dans ce secteur, la libéralisation s'est faite avant la privatisation. Une seconde licence d'opération (sur le fixe et le cellulaire) a ainsi été attribuée à Ikatel détenue à 70 % par France Télécom (par l'intermédiaire de sa filiale Sonatel), la première étant détenue par la SOTELMA (société des télécommunications du Mali. Malitel est la filiale de la Sotelma pour la téléphonie mobile. En 2004, 70 % des lignes téléphoniques (fixes et mobiles) étaient exploitées par Ikatel. La libéralisation du secteur des télécommunications a permis une baisse des tarifs et une extension du nombre d'abonnés (100 000 à 500 000 entre fin 2002 et 2005) notamment dans le secteur de la téléphonie mobile<sup>15</sup>. La privatisation de la Sotelma devrait intervenir en 2007.

La chute des IDE, en 2003 et 2004, s'explique donc par l'abandon ou le report de la plupart des projets de privatisation. Dans le secteur cotonnier, la CMDT, compagnie d'État avec une participation de DAGRIS (qui succède à la CFDT) à hauteur de 40 % du capital, est le principal acteur de la filière. Une privatisation en plusieurs étapes est prévue : une libéralisation graduelle du secteur, un retrait progressif de la CMDT des services de transport du coton et de la fourniture des intrants, une participation plus forte des cotonculteurs dans la gestion de la filière, une fixation du prix au producteur en fonction des cours mondiaux. La privatisation doit se faire par zone. La fourniture d'intrants et le classement du coton seraient effectués par un organisme interprofessionnel. La privatisation a été repoussée à 2008. La part de l'État dans la société a même augmenté en octobre 2005 suite à une recapitalisation nécessaire pour faire face à des déficits importants. « *La nouvelle configuration donne 75,3 % du capital de la CMDT à l'État malien contre 24,7 % à Dagriss*<sup>16</sup> ». Après avoir pris un certain retard, la privatisation de Huicoma (huilerie cotonnière du Mali) s'est faite en mai 2005, par cession de 84,13 % du capital à la société Tomota, entreprise à capitaux maliens.

Dans le secteur agroalimentaire, le potentiel semble important mais les investissements nationaux ou étrangers rencontrent des freins traditionnels liés au manque de compétitivité.

Les privatisations suscitent des attentes complémentaires à celles qui concernent l'ensemble des IDE (Berthélémy *et al.* 2004) : au niveau de l'État, les privatisations peuvent pro-

curer des avantages budgétaires (apports financiers liés à la vente, suppression des subventions des entreprises publiques déficitaires) ; la privatisation devrait permettre une plus grande efficacité des entreprises et un meilleur accès aux services par les consommateurs.

Cependant les craintes sont très fortes quant aux effets sur les prix des services publics et sur l'emploi.

La réalisation des privatisations se situe généralement dans le cadre des relations avec les institutions de Bretton Woods : elles constituent souvent une condition pour obtenir des financements de la Banque mondiale et du FMI (OCDE 2004a). Les privatisations réalisées dans de nombreux pays africains depuis les années 1990 sont loin d'avoir toutes été couronnées de succès. Les critiques ne manquent pas sur les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. Ainsi, le fait même de fixer une date limite à une privatisation ne peut que réduire le pouvoir de négociation des gouvernements africains.

12. La SAUR (Société d'aménagement urbain et rural) a fait partie du groupe Bouygues jusqu'en février 2005. À partir de cette date, la maison mère reprend les activités africaines de son ancienne filiale. IPS (Industrial promotion Services) fait partie de l'Aga-khan Fund for Development.

13. La société doit faire face à une croissance rapide de la consommation d'électricité au Mali et les capacités de production hydroélectriques moins coûteuses ne sont pas suffisantes.

14. Sur les privatisations dans le secteur des télécoms en Afrique cf. Jaffé B. dans Gabas *et al.* 2005.

15. « Télécommunications au Mali : Le CRT fait l'état des lieux », *Nouvel Horizon*, 18 mai 2005 [www.maliba.com](http://www.maliba.com).

16. [http://www.malipages.com/presse/news\\_10\\_05/news\\_0006.asp](http://www.malipages.com/presse/news_10_05/news_0006.asp); consultée le 04-07-06.

### Les investissements étrangers dans les autres secteurs

Bien que les montants d'IDE les plus importants au Mali soient dus au secteur de l'or et aux privatisations, les entreprises étrangères sont également présentes dans de nombreux autres secteurs<sup>17</sup> : l'hôtellerie, la restauration, le BTP, la boulangerie, le transport aérien, la banque et l'assurance, les brasseries, le conditionnement, les produits laitiers, les textiles, la manutention...

La taille de ces entreprises peut être variable et, parmi les plus importantes<sup>18</sup> dans le secteur industriel on trouve, la Comatex, la société des brasseries du Mali, Embalmali et le complexe sucrier du Kala supérieur<sup>19</sup>.

### Les impacts des investissements étrangers

Depuis les années 1990, les gouvernements cherchent à attirer les investissements étrangers au risque de se concurrencer les uns les autres (Oman 2000) en réformant leurs codes d'investissements pour les rendre toujours plus attractifs (CNUCED 2005 : 26). Il semble qu'il y ait généralement un fort présupposé quant à leurs effets positifs.

Les IDE constitueraient une alternative à l'APD dans un contexte de « fatigue de l'aide » avec, en prime, une meilleure efficacité économique. Il ne s'agit pas de prétendre que le but des firmes multinationales serait d'assurer le développement du pays hôte mais la référence implicite à la notion de « main invisible » est souvent présente : en s'organisant avec efficacité afin de maximiser leurs bénéfices, les firmes étrangères concourraient au développement des pays d'accueil en les faisant profiter de leur expérience en matière de gestion de leurs réseaux internationaux, de leurs connaissances. À terme, les IDE peuvent avoir des effets structurants sur les économies des pays hôtes par le biais de transferts de technologies, d'effets d'apprentissage. Mais on peut se demander, avec l'exemple du Mali, si les PMA, en raison des caractéristiques de leurs économies peuvent réellement espérer bénéficier de ce type d'avantages.

En partant des analyses disponibles dans la littérature économique, on s'interrogera sur leur pertinence dans le cas des PMA au travers de l'exemple du Mali et plus précisément sur les points suivants : le rôle des IDE dans la croissance et plus précisément dans le cadre de la

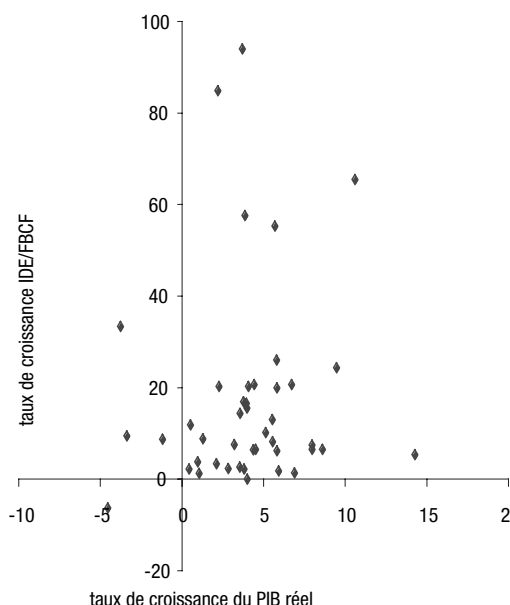
lutte contre la pauvreté ; leur rôle vis-à-vis du commerce extérieur ; les transferts de technologie et les interactions avec les niveaux de qualifications de la main-d'œuvre ; les questions environnementales et sociales.

### Croissance, investissements et lutte contre la pauvreté

Le lien entre IDE et croissance tend généralement à être confirmé par les régressions économétriques avec des situations très diverses parmi les pays en développement (Brewer et Young 2000 et graphique 3). La question du sens de la causalité est cependant posée de façon récurrente.

GRAPHIQUE 3

IDE et taux de croissance des pays hôtes, 2000-2002



Sources : d'après les statistiques de la CNUCED en ligne. FBCF : formation brute de capital fixe ; PNB : produit national brut.

Dans les PMA, le rôle des IDE s'inscrit dans la problématique plus large de l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté. En effet, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) constituent, depuis la fin des années 1990, le point focal des politiques

17. De nombreuses entreprises françaises sont membres du CIFAM (Club des investisseurs français au Mali) : [www.cifam.org](http://www.cifam.org)

18. Dont le capital est supérieur à un milliard de francs CFA.

19. Selon le recensement de la Cellule de planification et de statistiques, Industrie (CPS).

d'aide multilatérales auquel se sont ralliés la plupart des bailleurs de fonds. C'est dans ce contexte, que le rôle des investissements étrangers peut être situé.

La question de la réduction de la pauvreté a pris une ampleur particulière au moment de la publication du rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale en 2000.

Certains travaux sur les effets des IDE s'inscrivent dans cette problématique du lien entre croissance et réduction de la pauvreté. Les articles de Jalilian et Weiss (2002) et Klein, Aaron et Hadjimichael (2001) posent explicitement la question de la relation entre IDE et réduction de la pauvreté. Les IDE ont un impact positif sur la croissance et la croissance un impact positif sur la réduction de la pauvreté. Les IDE seraient donc un facteur de réduction de la pauvreté.

On peut tenter ici de mettre l'accent sur certaines variables de cette « boîte noire ». Les effets des IDE sur la pauvreté peuvent être directs (main-d'œuvre locale employée dans les firmes étrangères) ou indirect si la réduction de la pauvreté résulte d'un niveau d'activité plus élevé, de recettes publiques supplémentaires qui peuvent être affectées à des dépenses sociales, d'un accès plus important aux services publics (eau, électricité, infrastructures, etc.).

Le lien entre IDE et croissance et/ou réduction de la pauvreté peut se faire notamment par l'intermédiaire du marché du travail (Velde et Morrissey 2001). Les firmes étrangères paient mieux leurs salariés, qui sont en général plus qualifiés, mais elles créent peu d'emplois non qualifiés à part dans le textile et sont donc peu susceptibles de réduire la pauvreté. Comme on l'a vu plus haut, dans le secteur de l'or, les emplois sont peu nombreux (4 500<sup>20</sup>) mais au regard du nombre d'emplois officiels au Mali (30 000 environ, source DNSI), ce chiffre n'est finalement pas négligeable. Les salaires sont nettement plus élevés que dans les autres secteurs d'activités au Mali. Ce qui peut poser d'autres problèmes : certains interlocuteurs, rencontrés à la direction des mines, soulignent

20. 1237 chez AngloGold Ashanti et 2353 chez ses sous-traitants (*Annual Report*) ; environ 300 chez Somika SA (source : Atribone) et 600 chez Somilo et ses sous-traitants (source : Malipages).

21. Questions à Alpha Ouma Konaré « Producteurs, unissez-vous ! », article paru dans l'édition du *Monde* du 17.03.06.

22. L'appui au secteur artisanal aurifère peut constituer un des éléments des stratégies de lutte contre la pauvreté des bailleurs de fonds et du gouvernement.

la difficulté d'exercer un contrôle sur l'activité des firmes étrangères quand les contrôleurs sont nettement moins bien payés que les contrôlés et que les frais de déplacement sont pris en charge par les sociétés étrangères.

En ce qui concerne l'accès aux services publics, les résultats de la privatisation d'EDM sont mitigés. Il est difficile de faire un bilan dans la mesure où le contrat de départ a été remis en question. Les prix ont augmenté puis baissé sur injonction du gouvernement, les investissements n'ont pas été suffisants, la qualité du service semble avoir été améliorée (moins de coupures, rapidité des dépannages...). Dans le cas de l'ouverture du marché des télécommunications, les effets ont été nettement bénéfiques, la concurrence a permis une baisse des tarifs et une meilleure couverture du territoire. Les évolutions de ces deux secteurs doivent aussi être replacées dans un contexte international (hausse des cours du pétrole) et technologique.

La participation des sociétés étrangères est d'autant plus importante pour les finances publiques que de nombreuses firmes locales se situent dans le secteur informel. Les sociétés minières sont soumises au code minier qui s'apparente à ceux qu'on peut trouver dans les autres pays africains. De ce point de vue le Mali ne serait pas désavantagé. Les recettes fiscales et non fiscales (dividendes) provenant des sociétés minières sont essentielles pour le budget de l'État. Cependant, l'exploitation minière à grande échelle est limitée dans le temps. Au Mali, les premières mines mises en exploitation fermeront en 2007 ou 2008. En fait, les responsables africains ne sentent pas en position de force face aux sociétés multinationales comme en témoigne une interview du président Alpha Oumar Konaré parue dans le quotidien *Le Monde* : « *Au Mali, lorsque j'étais président [1992-2002], nous avions conscience que la répartition des revenus n'était pas avantageuse*<sup>21</sup>. »

Les tensions existant actuellement entre les sociétés minières et le gouvernement portent plus particulièrement sur les exonérations de droits de douane dont bénéficient les sociétés (et dues par l'État) et sur l'assiette sur laquelle les impôts devraient être payés, information maîtrisée par la compagnie minière.

Finalement, les impacts les plus importants semblent liés d'une part aux retombées économiques indirectes et à des mesures d'accompagnement spécifiques<sup>22</sup>. L'exemple de la mine de Sadiola est intéressant à cet égard. Un projet, destiné à compenser les effets du déplacement

de la population lors de la mise en exploitation, cherche également à mieux tirer parti de la dynamique économique générée indirectement par l'activité aurifère par l'appui à des activités de maraîchage et de petits commerces plus spécifiquement à destination des femmes. Ces dernières étaient plus particulièrement impliquées dans la production aurifère artisanale où elles représenteraient 50% de la main-d'œuvre au Mali. Une approche participative a été privilégiée (Keita 2002: 332). L'exploitation de la mine de Morila s'est également accompagnée de projets de développement. D'une manière générale, ces projets d'accompagnement semblent liés au libre arbitre des sociétés. Des efforts de communication sont réalisés, destinés à améliorer l'image des activités du secteur<sup>23</sup>. Pourtant une grève récente a été suivie de licenciements chez un des sous-traitants (SOMADDEX)<sup>24</sup>. Le conflit (qui a dégénéré) touchait directement à la question de l'emploi et reposait en grande partie sur la crainte des salariés de voir une accélération de l'exploitation de la mine qui aurait avancé la date de sa fermeture et donc anticipé la perte d'emploi.

#### *Investissements étrangers et commerce extérieur*

La question de l'impact des IDE sur la balance commerciale (négatif ou positif, les effets sur la structure des exportations et importations) est importante pour les PMA, souvent dans une situation d'endettement excessif. Les firmes étrangères importent les matières premières et consommations intermédiaires qu'elles ne trouvent pas localement. Petit à petit ces importations devraient diminuer si la production locale se substitue aux importations. Cependant, le rôle des firmes multinationales vis-à-vis des exportations dépend beaucoup des secteurs, des pays d'accueil, de leur situation géographique ainsi que des investisseurs (OCDE 2002). Dans le cas du Mali, la présence de firmes étrangères est d'abord motivée par l'exploitation de ressources minières ce qui a indéniablement un impact positif sur les exportations. Bien que les importations liées à cette activité soient importantes elles semblent couvertes par les exportations. Les substitutions de productions locales aux importations semblent difficiles.

Par ailleurs, dans l'ensemble, les entreprises étrangères ne cherchent pas à développer les exportations probablement en raison des coûts des transports. En dehors du secteur minier (et de l'agriculture avec le coton) les firmes étrangères s'intéressent essentiellement au marché intérieur (services publics...).

#### *Transferts de technologies et effets d'apprentissage*

Les IDE constituent un des principaux moyens dont disposent les pays en développement pour accéder aux technologies. Blomström, Globerman, Kokko (2000) et Kumar (2002) analysent notamment les conditions dans lesquelles les firmes étrangères sont incitées ou non à transférer des technologies vers leurs filiales.

Les transferts de technologies dans les pays en développement dépendent notamment de leur adéquation aux besoins du pays, des compétences des salariés, de la rotation du personnel (avec des firmes locales), etc. Dans un *survey* axé sur l'impact des IDE sur le développement humain, Chudnovsky et Lopez (1999) considèrent que globalement c'est l'emploi indirect, c'est-à-dire lié aux effets d'entraînement, qui est déterminant. Il semble y avoir un consensus dans la littérature pour affirmer que les liens verticaux qui s'établissent entre fournisseurs et clients, sont les meilleurs canaux de transmission de technologies, mais aussi d'informations commerciales. Les firmes étrangères peuvent exercer des pressions sur les fournisseurs pour qu'ils améliorent la qualité des inputs, qu'ils réduisent leurs délais de livraison, etc. Cependant, le fossé technologique entre les firmes étrangères et nationales ne doit pas être trop grand pour qu'il y ait des retombées (UNCTAD 2001). S'appuyant sur les travaux de Barro et Lee (1994), Borensztein, De Gregorio et Lee (1998) montrent notamment que le stock de « capital humain<sup>25</sup> » est essentiel pour déterminer l'amplitude des effets des IDE sur la croissance. Leurs travaux portent sur les décennies 70 et 80. Ils précisent que dans les pays où le niveau de « capital humain » est très faible, ce qui est le cas de la plupart des PMA, les effets des IDE sont négatifs. Cette question du seuil nécessaire pour tirer parti des IDE est citée dans quelques travaux (OCDE 2002, Jalilian et Weiss (2002), mais sans qu'il soit possible d'avancer des éléments pour le déterminer, que ce soit de façon relative ou absolue.

Le rôle des IDE dans les transferts de technologies sera l'objet d'un processus itératif. En effet, un

23. « Mine d'or de Morila : 220 milliards de francs CFA distribués aux actionnaires, 250 milliards de contribution à l'économie malienne », *Nouvel Horizon*, 4 août 2005. [www.maliba.com](http://www.maliba.com).

24. « Licenciement massif à Morila : le gouvernement entre négligence et culpabilité », *Soir de Bamako*, 12 août 2005, [www.maliba.com](http://www.maliba.com).

25. Estimé dans leurs régressions par le nombre moyen d'années d'études secondaires pour les hommes.

niveau élevé de développement humain attirera plus d'IDE (Kolstad et Tøndel 2002) dans les pays en développement, qui bénéficieront de plus de retombées au travers de la formation et du transfert de compétences provenant des firmes étrangères; cette amélioration des compétences des salariés peut à son tour être facteur d'attractivité de capitaux étrangers. Ces effets d'apprentissage sont cependant souvent limités au secteur d'activité et ne peuvent en aucun cas pallier la nécessité d'une formation de base (OCDE 2002).

Au regard de ces travaux, le niveau d'éducation et de formation qui s'est dégradé au cours de la dernière décennie au Mali ne crée pas les conditions propices à des retombées technologiques des IDE.

Plus spécifiquement, dans le secteur de l'or, les écarts technologiques entre les firmes étrangères et l'orpaillage traditionnel sont tels qu'on peut difficilement envisager des transferts technologiques au sens habituel. Mais par ailleurs, l'exploitation de certaines mines pourraient être envisagées avec des technologies moins élaborées, moins coûteuses et plus maîtrisables (mais qui se différencient de l'orpaillage traditionnel)<sup>26</sup>. Le gouvernement malien cherche également depuis plusieurs années, apparemment avec peu de succès, à encourager l'organisation des producteurs artisanaux de façon à «faire émerger un réseau de petits entrepreneurs, bien intégrés dans le tissu économique local, capable de contribuer de façon significative au développement durable des régions, à travers la mise en valeur équilibrée des ressources, l'amélioration des conditions de vie et la fixation des exploitants miniers.» (Keita 2002: 6).

Bien qu'elles soient l'occasion de conflits, les privatisations se sont aussi traduites par des améliorations, par exemple dans le cas d'EDM, reconnues par des interlocuteurs des organisations internationales ou des Maliens salariés de la firme. En ce qui concerne plus

précisément les effets d'apprentissage, la privatisation s'est accompagnée d'une modernisation notamment informatique avec de nouveaux outils de gestion; les formations du personnel ont notamment porté sur des questions techniques et commerciales. De nouvelles normes de qualité (ISO 9001) ont été introduites. Cependant, la privatisation s'est accompagnée, dans un premier temps, d'une assistance technique importante et coûteuse pour l'entreprise.

### *Impacts environnementaux et sociaux*

La question de l'impact des IDE sur l'environnement est également liée à celle des technologies utilisées. L'exploitation minière peut conduire à une dégradation des sols et à la pollution des eaux<sup>27</sup>. Que ce soit de façon artisanale ou à grande échelle, l'exploitation de l'or requiert l'utilisation de cyanure ou de mercure pour la réalisation de l'amalgame. L'exploitation artisanale aurifère est souvent associée à de graves problèmes environnementaux et sociaux (Boocok 2002, encadré 1). Elle induit des déboisements massifs et une pollution des eaux par le mercure. Après exploitation, les sites sont généralement laissés à l'abandon avec des risques importants. S. Keita (2002) met l'accent sur le manque de sensibilisation des orpailleurs aux impacts environnementaux et à la contamination des régions d'exploitation. L'exploitation à grande échelle est soumise à des normes environnementales définies par le code minier<sup>28</sup>. Il fait lui-même partie de la troisième génération de codes miniers, selon la classification de Bonnie Campbell (2004) qui, bien qu'il reconnaisse le rôle de régulateur de l'État, ne permettent pas de répondre aux défis du développement. Selon le code, une étude d'impact doit être réalisée avant l'exploitation et le site doit ensuite être réhabilité. Des provisions sont passées par les firmes à cette fin (Anglogold 2004). L'exploitation des sites fait l'objet de rapports environnementaux notamment sur l'utilisation du cyanure (Godinot et Gibert 2003). D'un point de vue social, l'évaluation des effets de l'exploitation aurifère est assez complexe: un fonds abondé par SEMOS SA et Yatela SA finance de nombreuses activités et des projets sanitaires et sociaux (jardinage, construction de classes, activités sportives, micro-crédit, lutte contre le paludisme et HIV/SIDA, formations...)<sup>29</sup>. En 2003, l'ONG «Les amis de la Terre» concluait dans son rapport que les engagements pris par la société minière semblaient respectés globalement bien qu'une déception soit manifeste au niveau villageois<sup>30</sup>.

26. Dans le cadre du projet «sources de croissance», la Banque mondiale finance une étude de faisabilité du développement de mines à petite échelle. Tout en étant plus intensif en travail que l'exploitation à grande échelle, ce type d'exploitation permettrait également, selon les ingénieurs géologues, une meilleure maîtrise de la technologie importée et donc des aspects financiers.

27. Sur ces débats et d'une manière générale sur les questions de développement durable concernant les pays en développement, voir notamment les travaux du groupe de travail du GEMDEV sur le développement durable ([www.gemdev.org](http://www.gemdev.org)). Voir aussi (OCDE 2002).

28. <http://www.izf.net/IZF/EE/pro/mali/Code%20minier.pdf>

29. À titre d'exemple, en 2005, les investissements dans le développement communautaire de SEMOS SA et de Yatela SA se montaient à 65 592 dollars (source: Anglogold Ashanti).

Les attentes de ces derniers étaient très fortes (et finalement peu compatibles avec leur indépendance et leur autonomie) et ils ont sous-estimé les effets négatifs induits par l'exploitation minière (nuisances dues au passage des camions, développement du SIDA, augmentation du coût de la vie...) au moment des négociations préalables à l'exploitation. Mais ces problèmes seront probablement éclipsés au cours des prochaines années par ceux qui se poseront lors de la fermeture de la mine.

Par ailleurs, une question fondamentale reste celle des moyens nécessaires au contrôle de l'application du code et donc à l'indépendance et à l'efficacité de ce contrôle.

Au regard des différents résultats présentés, les IDE peuvent difficilement apparaître comme un élément déclencheur d'un processus de développement mais devraient plutôt être envisagés comme facteur d'intensification de la croissance (Mishra, Mody et Murshid 2001). Leurs effets dans les PMA semblent cependant fortement conditionnés par le contexte international (énergie), technologique (télécommunication), par la situation du pays d'accueil.

### Freins à l'impact des investissements étrangers au Mali

Nous souhaitons mettre ici l'accent sur les freins aux impacts des IDE. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, certains des facteurs d'attractivité sont également des vecteurs de l'efficacité des IDE à l'égard des économies des pays hôtes.

Depuis 2003, les investissements étrangers sont insuffisants et trop irréguliers pour constituer une ressource financière sur laquelle le Mali puisse compter. La petite taille (habitants, solvabilité) des marchés africains explique certainement leur faible attractivité. La baisse des flux enregistrée depuis 2003-2004 a aussi pour conséquence de réduire le pouvoir de négociation du gouvernement en cas de privatisation.

À l'instar de J.-J. Laffont, on peut aussi penser que les investisseurs potentiels sont réticents face au manque de compétitivité structurelle caractéristique des PMA et qui se manifeste par «... un secteur financier inefficace, un manque de crédibilité des institutions, un manque de respect de la loi, des systèmes de communication et de transport inefficaces, un manque d'informations disponible pour le consommateur, etc.» (Laffont 2005 : 34)<sup>31</sup>. Parmi les freins à l'im-

pact des IDE, les plus importants cités par les investisseurs au Mali peuvent être regroupés en deux grandes catégories : le manque de compétitivité des structures économiques et les problèmes de gouvernance.

En ce qui concerne la compétitivité, le coût des facteurs de production peut effectivement être déterminant dans un pays enclavé tel le Mali. Les coûts des transports, accrus par les changements d'itinéraires dus à la crise ivoirienne, sont pénalisants et l'offre de transport aérien est limitée et assez coûteuse. Comparés aux pays voisins, les coûts de l'électricité sont élevés par contre l'approvisionnement y est plus stable. Le faible coût de la main-d'œuvre n'est pas suffisant pour compenser son manque de formation (USAID 2005). La croissance démographique est un facteur explicatif des problèmes cruciaux du système éducatif malien qui se combine avec une offre de formation inadéquate et des moyens financiers insuffisants (Edufrance 2005). Les entreprises étrangères au Mali sont fréquemment confrontées au problème du manque de formation de la main-d'œuvre malienne qui constitue bien sûr un frein aux possibles transferts de technologies ou d'effets d'apprentissage (USAID 2005). Elles y répondent en développant leurs propres formations en interne que ce soit dans le secteur restauration-hôtellerie, le transport aérien, la maintenance, le bâtiment... ou en employant des Maliens formés à l'étranger ou de la main-d'œuvre provenant d'autres pays de la sous-région.

L'accès aux moyens de financement des firmes locales n'est souvent pas suffisant pour que celles-ci puissent tirer parti de la présence des firmes étrangères (OCDE 2005). Le système bancaire, pourtant surliquide, n'est pas adapté aux besoins de financement des entreprises locales. En général, les entreprises étrangères ont plus de facilité d'accès à ces financements mais les taux d'intérêt y sont trop élevés pour des prêts à court terme qui ne correspondent pas aux besoins des entreprises (CIFAM 2005). Une condition nécessaire, à des retombées sur les firmes locales serait que ces entreprises puissent financer les investissements nécessaires pour établir des liens de fournisseur à client avec les entreprises étrangères.

30. On peut introduire des nuances : trop peu d'emplois seraient occupés par des habitants du village. Pour AngloGold, les « anciens » ne souhaitaient pas que trop de jeunes travaillent à la mine au détriment des champs et, par ailleurs, la société avait besoin de compétence (chauffeurs...) que les villageois ne possédaient pas toujours.

31. Traduction de l'auteur.

En ce qui concerne les questions de gouvernance, il est souvent étonnant de constater l'écart existant entre la réputation du Mali sur le plan international (due au régime démocratique) et les difficultés rencontrées par les acteurs économiques sur place. En effet, le problème de gouvernance est souvent cité par les investisseurs étrangers comme le principal frein à leur essor (Banque mondiale 2005, CIFAM 2005). En réalité il recouvre des réalités diverses : le manque de compétence de certains fonctionnaires se conjuguant avec un système d'amende qui génère de la corruption (CIFAM 2005). Mais il est aussi reproché au gouvernement une certaine ingérence dans les affaires des entreprises privées (EDM). On peut ainsi constater un certain paradoxe entre une démarche visant à attirer des investissements étrangers (code des investissements attractif, création d'un guichet unique), reposant sur une vision assez optimiste de leurs effets, reflétée par l'existence d'études sur le climat des affaires, de statistiques sur les intentions d'investissements, alors que leurs montants et leurs effets ne sont pas véritablement évalués.

Par ailleurs, à l'intersection des questions de gouvernance et de compétitivité, les investisseurs sont confrontés à des conditions de marché non concurrentielles qui tendent à privilégier le secteur importateur au détriment du secteur productif<sup>32</sup>.

Le secteur agricole et agroalimentaire paraît offrir un potentiel de développement et de transformation qui pourrait être financé soit par des investissements nationaux soit par des investissements étrangers (Banque mondiale *et al.* 2004). Le secteur agroalimentaire constitue pratiquement la moitié du secteur industriel, mais il est très concentré et ne représente en fait qu'une dizaine d'unités de production. Il concerne le sucre, les farines, les biscuits, les bonbons, les produits laitiers, la bière et les boissons alcoolisées) et est caractérisé par un poids très fort des importateurs, souvent en situation de monopole (DREE 2004).

Par ailleurs, l'économie informelle peut prendre la forme d'investissements étrangers<sup>33</sup> ou

32. Le pouvoir de pression des commerçants et importateurs est souvent évoqué comme un des freins au développement d'activités productives au Mali, qu'elles soient initiées par des Maliens ou des firmes étrangères.

33. À l'exemple de l'assemblage de pièces détachées de motocyclettes importées illégalement qui permettent de vendre les véhicules sur le marché local au quart de la valeur des véhicules copiés.

34. Probablement en grande partie en raison de l'insuffisance des statistiques.

d'importations frauduleuses. La participation croissante de la Chine aux activités informelles au Mali est considérée comme une concurrence déloyale par les investisseurs étrangers (CIFAM 2005) qui subissent l'essentiel de la pression fiscale. Les informations sur ces activités sont très partielles mais les effets en sont durement ressentis.

La libéralisation du secteur des télécommunications semble avoir été bénéfique tant du point de vue de l'offre de services que des prix au consommateur. La situation concurrentielle du secteur dépendra à l'avenir du succès de la privatisation de la SOTELMA prévue pour 2006.

## Conclusion

Alors que les montants en valeur absolue sont souvent faibles, la part des IDE dans le financement des investissements peut être importante dans les PMA. Elle se caractérise cependant par une très grande variabilité selon les pays.

La littérature économique porte sur les effets des IDE dans les pays en développement sans véritablement s'intéresser aux spécificités des PMA<sup>34</sup>. Des études de cas peuvent faire apparaître des différences. Tout d'abord, l'APD demeure la principale source de financement extérieur dans les PMA et, au Mali, les transferts de fonds de la diaspora sont élevés et plus réguliers que les IDE ou l'APD. L'IDE n'est pas une source stable de financement comme dans d'autres pays en développement.

Comme dans la plupart des pays africains, les investissements étrangers se sont dirigés vers le secteur minier (or) et vers les services publics par l'intermédiaire des privatisations. Les projets actuels de privatisations tendent à prendre du retard pour différentes raisons : elles touchent des secteurs fondamentaux au regard de la lutte contre la pauvreté (coton) et représentent donc des enjeux politiques majeurs ; les investisseurs ne sont pas toujours suffisamment nombreux ou fiables pour que les privatisations puissent se dérouler dans de bonnes conditions ; de plus, des expériences récentes incitent les différents acteurs à la circonspection (EDM).

Il n'est pas possible de répondre de façon dichotomique à la question des effets des IDE sur les pays hôtes quand ceux-ci sont des PMA. Les impacts macroéconomiques (participation à la croissance, au commerce extérieur, recettes publiques, apports en devises) sont positifs

mais peuvent probablement être optimisés. Les retombées (transferts de technologies, effets d'apprentissage...) concernent la frange des IDE dont les montants sont les plus faibles alors qu'ils seraient plus « structurants ». L'expérience du Mali fait ressortir deux aspects probablement communs à d'autres PMA : d'une part, l'existence de seuils de développement pour que les IDE puissent avoir un impact positif dans les PMA, seuils que la littérature économique ne définit pas avec précision ; la permanence du rôle joué par les institutions internationales et les agences d'aide.

Ce rôle apparaît à divers niveaux : à titre d'exemple, les privatisations, dont dépendent en grande partie les IDE, entrent dans le cadre des conditionnalités de l'aide ; les bailleurs de fonds peuvent faire partie des négociateurs ; l'exploitation des mines intéresse les organisations internationales qui suivent les finances publiques ; l'exploitation minière s'accompagne de projets de développement... Les critères habituels pour évaluer l'impact des IDE ne seront dès lors pas toujours pertinents et il sera parfois difficile de distinguer l'impact des IDE de ceux des mesures et projets qui les accompagnent. ■

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ANGLOGOLD A., 2004, *Annual Report*, <http://www.anglogold.com>.
- BANQUE MONDIALE, 2005, « Mali : une évaluation du climat des investissements », Région Afrique, Département secteur privé et infrastructures, Programme régional sur le développement des entreprises, juin.
- BANQUE MONDIALE, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD, 2004, *Accroître et diversifier le commerce pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté*, EDIC.
- BARRO R., LEE J.W., 1994, *Sources of Economic Growth*, Carnegie Rochester Conference Series on Public Policy, 40.
- BARUAH N., 2006, Les rapatriements de fonds à destination des pays les moins avancés, la circulation des fonds et les politiques en la matière, février, Organisation internationale pour les migrations.
- BEAUD M., 1998, Introduction du *Cahier du GEMDEV* n° 26, *Regards croisés sur la mondialisation*, [www.gem-dev.org/publications/cahiers/cahiers26\\_res.htm](http://www.gem-dev.org/publications/cahiers/cahiers26_res.htm).
- BERTHÉLÉMY J.-C., KAUFFMANN C., VALFORT M.-A., WEGNER L., 2004, *Privatisation en Afrique subsaharienne : un état des lieux*, études du centre de développement, OCDE.
- BLOMSTRÖM M., GLOBERMAN S., KOKKO A., 2000, « The Determinants of Host Country Spillovers from Foreign Direct Investment », *CEPR Discussion Paper*, 2350, janvier.
- BOOCOCK C.N., 2002, Environmental Impacts of Foreign direct investment in the Mining Sector in Sub-Saharan Africa, OECD, Conference on *Foreign Direct Investment and Environment - Lessons to be Learned from the Mining Sector*.
- BORENSZTEIN E., DE GREGORIO J., LEE J.W., 1998, « How does Foreign Direct Investment Affect Economic Growth? », *Journal of International Economics*, 45.
- BREWER, T.L., YOUNG L., 2000, *The Multilateral Investment System and Multinational Enterprises*, Oxford University Press.
- CAMPBELL B. (ed.), 2004, *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, document de recherche 3, Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique, Université de Québec à Montréal.
- CHUDNOVSKY D., LOPEZ A., 1999, « Globalization and Developing Countries: Foreign Direct Investment and Growth and Sustainable Human Development », contribution au programme global UNCTAD/UNDP Global Programme on *Globalization, Liberalization and Sustainable Development*.
- CIFAM, Club des investisseurs français au Mali, 2005, comptes rendus de réunions, [www.cifam.org](http://www.cifam.org).
- CNUCED, 2004, « Manuel des statistiques de la CNUCED » en ligne, 2004.
- CNUCED, CCI, 2004, *Guide de l'investissement au Mali*, opportunités et conditions, Série des guides d'investissement.
- CNUCED, 2005, *Les Sociétés transnationales et l'internationalisation de la recherche-développement*, rapport sur l'investissement dans le monde.
- DREE, 2004, Fiches de synthèse, <http://www.missioneco.org/mali/index.asp>.
- EDUFRANCE, 2005, ministère de l'Éducation nationale du Mali, Direction nationale de l'Enseignement supérieur

- et de la Recherche scientifique, *Étude relative à l'élaboration des orientations de politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique*.
- GABAS J.-J. *et al.*, 2005, *Société numérique et développement en Afrique*, Karthala.
- GÉRONIMI V., SCHEMBRI P., 2002, « IDE et technologies propres : la "durabilité" du développement s'applique-t-elle aux pays du Sud? », dans *Développement durable : enjeux, regards, perspectives, Cahier du GEMDEV*, n° 28, avril.
- GODINOT S., GIBERT F., 2003, rapport de mission d'enquête, mine d'or de Sadiola, Mali, Les Amis de la Terre.
- HENTSCHEL T., HRUSCHKA F., PRIESTER M., 2003, *Artisanal and Small-Scale Mining: Challenges and Opportunities*, IIED and World Business Council for Sustainable Development.
- JALILIAN H., WEISS J., 2002, « Foreign Direct Investment and Poverty in the ASEAN Region », *ASEAN Economic Bulletin*, vol. 19, n° 3.
- KEITA S., 2002, *Breaking New Ground: Mining, Minerals, and Sustainable Development*, International Institute for Environment and Development, The Mining, Minerals and Sustainable Development Project.
- KLEIN M., AARON C., HADJIMICHAEL B., 2001, « Foreign Direct Investment and Poverty Reduction », *World Bank Working Paper*, juin.
- KOLSTAD I., TØNDEL L., 2002, « Social Development and Foreign Direct Investments in Developing Countries », *Ch. Milchensen Institute Report*, 11.
- KUMAR N., 2002, *Globalization and Quality of Foreign Direct Investment*, Oxford University Press.
- LAFFONT J.-J., 2005, *Regulation and Development*, Cambridge University Press.
- LALL S., NARULA R., 2004, « FDI and its Role in Economic Development: Do We Need a New Agenda? », *European Journal for Development Research*, vol. 16, n° 3.
- MAINGUY CL. (coord.), 2004, « Les investissements directs étrangers dans les pays en développement », *Région et développement*, n° 20.
- MAINGUY CL., 2005, L'impact des investissements étrangers dans les PMA : le cas du Mali, 11th EADI General Conference, *Insecurity and development Regional issues and policies for an interdependent world*, Bonn, 21-24 septembre.
- MISHRA D., MODY A., MURSHID A.P., 2001, « Flux de capitaux privés et croissance », *Finances et développement*, juin.
- OCDE, 2002, *L'Investissement direct étranger au service du développement – optimiser les avantages – minimiser les coûts*.
- OCDE, 2003, 2004, 2005, *Perspectives économiques en Afrique*.
- OMAN CH., 2000, *Quelles politiques pour attirer les investissements directs étrangers? Une étude de la concurrence entre gouvernements*, OCDE.
- UNCTAD, 2001, 2002, 2003, *World Investment Reports*.
- UNCTAD, 2006, *The least developed countries report*.
- USAID, 2005, *Snapshot Mali, Enterprise Benchmarking Study of the Cost and Quality operating conditions faced by Foreign Investors in Mali and throughout Sub-Saharan Africa*, juillet.
- VELDE TE D.W., MORRISSEY O., 2001, « Foreign Ownership and Wages: Evidence from Five African Countries », *CREDIT Research Paper*, 01/19, University of Nottingham.

## Flux d'IDE % FBCF dans les PMA

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Haïti	-0,68	1,03	1,04	2,38	5,85	2,92	1,09	0,91	.
Soudan	0,43	.	7,54	21,23	22,90	18,77	24,27	29,53	.
Angola	51,36	7,98	22,70	84,71	85,81	41,48	51,30	72,65	.
Bénin	2,10	3,49	3,51	7,72	8,49	13,22	9,11	7,70	7,40
Burkina Faso	1,79	2,50	1,48	0,58	1,15	3,68	1,17	1,16	.
Burundi	1,46	.	.	2,86	.	16,69	.	.	.
Cap Vert	13,78	36,11	12,32	7,06	41,96	19,18	5,58	10,13	9,03
République centrafricaine	4,45	7,73	1,11	5,62	3,07	.	5,87	6,69	3,10
Tchad	20,26	20,29	23,34	11,22	12,06	57,41	78,90	117,81	96,05
Comores	.	.	.	.	.	.	3,58	.	.
Rép. dém. du Congo	-4,22	2,75	-8,76	13,51	4,93	4,48	32,16	23,59	.
Djibouti	3,35	3,44	2,29	2,98	8,84	4,63	5,67	3,85	12,95
Guinée équatoriale	51,62	76,55	14,35	74,42	57,24	23,18	137,07	121,12	247,09
Érythrée	.	15,49	14,42	51,75	25,84	10,36	3,72	5,01	.
Éthiopie	1,56	1,92	24,45	21,80	5,45	16,85	1,86	7,14	5,28
Gambie	20,27	21,85	30,25	30,78	64,26	60,44	50,69	61,18	103,37
Guinée	.	3,06	2,59	2,76	8,30	1,52	0,26	4,16	.
Guinée-Bissau	.	7,92	17,13	16,32	21,00	.	.	2,45	4,05
Lesotho	4,10	5,11	5,63	6,14	7,54	8,21	8,71	10,88	.
Madagascar	2,81	2,19	3,28	3,24	10,52	11,85	12,21	1,39	6,27
Malawi	2,72	7,12	6,00	6,24	26,13	12,09	8,85	3,21	.
Mali	21,06	7,10	12,52	1,54	0,24	14,96	18,86	15,30	15,74
Mauritanie	4,60	3,30	.	.	.	33,42	73,17	89,09	.
Mozambique	7,43	12,61	9,25	33,08	47,89	7,48	33,13	20,79	.
Niger	7,32	0,98	7,49	-0,39	.	4,20	11,31	3,62	11,30
Rwanda	1,16	1,12	1,02	2,40	0,53	2,58	1,31	2,51	.
São Tomé-et-Principe	.	.	.	24,71	16,00	19,00	14,46	12,67	.
Sénégal	5,18	0,72	25,59	7,32	15,28	8,22	4,77	5,15	.
Sierra Leone	-3,13	22,39	22,33	-25,82	21,28	12,02	3,73	6,50	.
Somalie	0,43	0,50	0,36	.	.	.	.	.	.
Togo	16,44	7,46	10,11	5,91	10,77	14,90	25,75	18,64	.
Ouganda	12,23	12,05	16,48	18,44	18,93	23,69	18,96	18,68	.
République-Unie de Tanzanie	14,56	13,88	13,95	12,82	40,79	17,81	29,44	12,98	.
Zambie	22,45	31,82	40,59	41,25	32,50	21,81	10,54	10,25	9,36
Yémen	-8,37	-3,58	-9,34	-11,13	-18,05	0,41	8,66	6,43	.
Afghanistan	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Bangladesh	0,02	0,15	1,41	1,83	1,62	2,51	0,70	0,43	.
Bhoutan	.	0,97	.	.	.	.	.	.	.
Cambodge	34,56	72,34	38,91	65,65	48,38	29,12	27,50	20,97	.
Rép. dém. populaire lao	19,13	23,57	17,98	13,94	14,02	7,87	5,47	5,34	.
Maldives	5,74	6,75	6,75	7,11	6,22	7,96	6,71	7,20	.
Myanmar	10,24	15,98	24,87	21,09	7,15	3,82	2,92	2,96	.
Népal	0,86	1,94	2,20	1,21	0,46	.	2,00	0,20	2,67
Kiribati	.	.	25,00	.	.	.	.	.	.
Samoa	4,25	1,27	20,19	3,26	1,92	-1,26	0,95	.	.
Îles Salomon	3,17	8,14	44,54	2,81	-26,90	2,19	-19,04	-2,63	.
Tuvalu	.	.	.	.	.	.	.	232,73	.
Vanuatu	43,11	50,35	49,56	35,14	23,10	36,18	33,96	29,42	.
PMA	5,50	6,69	10,39	13,34	15,20	9,74	15,21	13,51	.

Sources : « Manuel des statistiques de la CNUCED » en ligne, 2004.